Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures urgentes contre le feu bactérien

Devant l'ampleur que prend la maladie du feu bactérien dans le canton, Le Conseil d'Etat prévoit, pour l'an 2000, des contrôles et des recensements accrus dans les propriétés, haies et lisières de forêt et, pour 2001, des contrôles d'appoint. Ces mesures nécessiteront l'engagement d'un ingénieur et une formation accélérée des contrôleurs. Le coût de cette prévention s'élève à 1,5 mios, la part cantonale se montant à environ 537'500 francs.

En outre, une variante est proposée pour une élimination préventive consistant en l'arrachage des plantes hôtes très sensibles dans un périmètre de 3 kilomètres autour des vergers et pépinières à protéger. Il s'agit d'une action unique qui se déroulera sur 2000 et 2001 pour un coût de 2 mios, dont 600'000 francs à la charge du Canton. Une élimination curative est également prévue, qui devra être répétée chaque année, pour un coût de 50'000 francs, dont 15'000 francs à la charge du Canton.

De nouveaux foyers de feu bactérien se sont en effet déclarés hors de la zone contaminée du district de Nyon, plus précisément à Epalinges et Peney-le-Jorat. Dans ces conditions, le gouvernement a jugé indispensable d'adapter sa politique en fonction du développement virulent de cette bactériose.

Ces solutions urgentes et complémentaires seront soumises à la commission parlementaire qui avait examiné en mai dernier la réponse à un postulat du député Jacques Chollet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2000

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, 021/ 316 60 10 - Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/ 316 61 98 - Philippe Chapuis, chef de la Station cantonale d'arboriculture, 021/ 802 22 67 -Gérald Fiaux, 021/995 34 99

prophfeucomm